

Arrêté municipal n°2025-043
autorisant l'implantation d'une extension de terrasse sur le
domaine public place du Poudouvre pour la SARL Waitforit
« L'Accalmie » du 6 mars 2025 au 31 décembre 2025

Le Maire de Beussais-sur-Mer,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022-65 en date du 20 juin 2022 fixant le montant des droits de place à percevoir à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

Vu la demande en date du 5 mars 2025 de la société Waitforit représentée par Noémie Chartier et Jérémy Bondeaux pour une extension de terrasse sur la place du Poudouvre – Ploubalay 22650 Beussais-sur-Mer ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'occupation temporaire au profit de la société Waitforit pour l'extension de terrasse du 6 mars 2025 au 31 décembre 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société Waitforit, représentée par Noémie Chartier et Jérémy Bondeaux gérant du restaurant L'Accalmie sise 3 rue de la Poste – Ploubalay 22650 Beussais-sur-Mer, est autorisée à occuper une partie du domaine public sur la place du Poudouvre – Ploubalay (environ 34 m²) à compter du 6 mars et jusqu'au 31 décembre 2025.

ARTICLE 2 : La société Waitforit est responsable de tout dommage ou incident résultant de cette installation sur le domaine public.

ARTICLE 3 : Aucun autre emplacement sur le domaine public ou privé de la commune ne sera autorisé.

ARTICLE 4 : Les gérants devront veiller au maintien de l'emplacement dans un excellent état de propreté.

ARTICLE 5 : Une redevance d'occupation du domaine public sera demandée au bénéficiaire de cet emplacement conformément à la délibération du 20 juin 2022.

ARTICLE 6 : La responsable du pôle administratif est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à l'intéressé.

A Beussais-sur-Mer, le 6 mars 2025

Le Maire, Eugène Caro

Notifié le 06/03/25
Waitforit – L'Accalmie



Rony LOBJOIT
adjoint au Maire

L'ACCALMIE
3, rue de la Poste
22650 BEAUSSAIS S/ MER
Tél. 02 96 27 36 21
SIRET 984 755 181 00018

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication